

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 17 novembre 2022

Date d'affichage : le 17 novembre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 38

Votants : 38 + 10 = 48

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 8

Absente : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. FELIX Freddy, CASTANON Philipe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre Mme AGNIEL Virginie, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. LENORT Joseph.

Procurations : MM. VIALA Christian à M.CAUVIN Bernard
M.JAHANT Guy à M.ACQUIER Jean-Yves
M.SEMENOFF Serge à M.FOUGAIROLLE Michel
M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MEUNIER Hélène à M.BERTO Stéphan
M.OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph
Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée
M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MASOT Alexandra à M.LENORT Joseph
M.CLAVEL Christian à M.GAUBIAC Laurent

Absents excusés : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, ROUDIL Joël, BRESSET Cyrille, CASTELLVI Jean-Marie, GRAS Guillaume, Mmes, ROTTE Sandrine, MM.WEITZ Bruno, SOULIER Cyril,

Absente : Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN

Début de séance : 18h05

Délibération n°136/2022 : Demandes de subvention auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Gard pour le dispositif de la CART'O SPORTS pour l'année 2023

Laurent MARTIN rappelle que la lutte contre l'inactivité physique liée à nos modes de vie sédentaires est l'un des grands enjeux de santé publique du XXI^e siècle. Plus le temps passe, moins nos enfants bougent. Face à la "pandémie" de sédentarité à l'origine de 10% des décès en Europe, l'enjeu est de faire « bouger » le Piémont Cévenol dans le cadre d'un grand plan de développement des activités physiques et sportives pour tous, à tous les âges de la vie.

Il précise que le diagnostic mené sur « Le Sport en Piémont Cévenol » a permis d'établir que le tissu associatif sportif est conséquent et que les installations à vocation sportives sont nombreuses. Néanmoins, la difficulté d'obtenir une information complète sur les offres sportives et les contacts associatifs est notable.

Dans le cadre du développement de l'information sur l'offre sportive présente en Piémont Cévenol, la « Cart'O Sports » est un annuaire numérique des sports sur le territoire.

Lancée en Janvier 2022 puis réactualisée en Septembre 2022, afin de correspondre à la saison sportive à venir, elle recense les équipements sportifs de chacune des communes de la Communauté de communes du Piémont Cévenol et elle présente également les différentes associations et organismes sportifs qui interviennent et promeuvent les activités sportives.

Il annonce qu'afin de poursuivre les efforts engagés dans la transition écologique, le livret sera exclusivement numérique et accessible via un QR-Code (Campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire) et le site internet de la CCPC, et sera proposé pour sa nouvelle version en Septembre 2023.

Enfin, pour promouvoir cet accès aux sports, il a été souhaité de rencontrer les élèves des écoles primaires (CM1 et CM2) et des collèges du territoire afin de présenter le dispositif.

Le projet de réalisation d'un dispositif sportif est éligible au subventionnement de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Gard

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour l'octroi d'une aide de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Gard selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Objet	Dépenses	Objet	Recettes
Achats	1 300€	Département	500€
Autres services	600€	Région	500€
		Autofinancement	900€
TOTAL TTC	1 900	TOTAL TTC	1 900€

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence Sports,
Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de pouvoir maintenir et développer des manifestations à caractère sportif sur le territoire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2023 pour le dispositif de la CART'O SPORTS sur la base du plan de financement ci-après :

Objet	Dépenses	Objet	Recettes
Achats	1 300€	Département	500€
Autres services	600€	Région	500€
		Autofinancement	900€
TOTAL TTC	1 900	TOTAL TTC	

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 500 €,
- de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention d'un montant de 500 €,
- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT
- CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com